



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





ÉDITORIAL

Deux ans. Deux ans seulement séparent la naissance de la SAS France Recyclage Pneumatiques de ce second rapport d'activité - et pourtant, le chemin parcouru est considérable.

Si 2024 fut, comme nous l'avions dit, une année de rodage, 2025 est celle de la confirmation. Avec 137 614 tonnes collectées pour un objectif de 130 604 tonnes, soit 105 % de notre cahier des charges, FRP démontre que la transition vers le statut d'éco-organisme agréé n'a rien compromis de l'efficacité opérationnelle que vingt années d'expérience avaient construite. Les objectifs de recyclage et de réemploi sont dépassés, les mécanismes de gouvernance se sont consolidés, et notre réseau de collecteurs - fidèle depuis les origines - a su une nouvelle fois se montrer à la hauteur.

2025 a également été l'année des premières : première année d'intégration des pneus pleins souples dans notre filière, premier déploiement de notre nouvel outil informatique de gestion des collectes, premiers contrats signés avec les collectivités territoriales dans le cadre du contrat type élaboré avec nos partenaires. Autant de jalons qui témoignent de la montée en puissance progressive de notre organisation, au rythme que nous nous sommes fixé.

L'appel d'offres lancé en 2025 pour la sélection de nos prestataires de collecte, de tri et de valorisation constitue une autre étape structurante. En nous dotant d'une procédure de mise en concurrence rigoureuse et transparente, nous honorons l'esprit du cahier des charges qui nous a été confié par les pouvoirs publics, et nous renforçons la légitimité de nos choix opérationnels.

Je veux ici saluer l'engagement des équipes de France Recyclage Pneumatiques, de nos collecteurs partenaires et de l'ensemble des acteurs qui font vivre cette filière

au quotidien. L'opération « J'aime la Nature Propre », à laquelle FRP a participé sur 17 départements et 7 régions, illustre à elle seule ce que notre réseau est capable de mobiliser au-delà de ses obligations strictes, au service d'un territoire plus propre.

Je souhaite aussi dire un mot sur un sujet qui mérite d'être posé avec franchise. La filière REP pneumatiques fonctionne sur un principe de responsabilité élargie des producteurs, dont le financement repose sur l'éco-contribution. Or, le renforcement progressif des obligations imposées aux distributeurs - signalétique, information préalable à la vente, reprise sans achat - représente une charge réelle pour de nombreux professionnels, en particulier les plus petits. Lorsque le coût de la conformité devient perçu comme disproportionné au regard du bénéfice attendu, le risque est réel de voir certains acteurs se détourner du système plutôt que d'y participer pleinement. Ce n'est pas l'objectif que nous partageons avec les pouvoirs publics. Nous appelons à une réflexion collective sur l'équilibre entre exigence réglementaire et accessibilité du dispositif, pour que la transition écologique reste une ambition partagée et non un obstacle pour ceux qui en sont les premiers relais.

Notre feuille de route pour les années à venir est tracée : consolider nos performances, développer les voies de réemploi, préparer l'intégration de nouvelles technologies - du RFID à l'intelligence artificielle - et accompagner nos partenaires dans les évolutions qui s'annoncent. L'économie circulaire n'est pas un horizon lointain : elle se construit chaque jour, avec chacune des 137 000 tonnes de pneus que nous collectons, trions, réparons, réchapons ou valorisons.

Bruno Mazzacurati
Président de la SAS France Recyclage Pneumatiques

Le comité des parties prenantes (CPP)

Depuis la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « AGECE », chaque éco-organisme a créé au sein de sa gouvernance un comité des parties prenantes (CPP). Ce comité est composé de représentants de producteurs, d'opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, de collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs et de distributeurs.

Le comité a pour mission de donner son avis sur de nombreux projets menés par l'éco-organisme. Il est saisi par FRP pour avis sur les projets et travaux visés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par an.

Le CPP de FRP est composé de 7 membres titulaires issus de quatre collèges :

- **Pour le Collège « Producteurs »** : FICIME, STELLANTIS
- **Pour le Collège « Opérateurs »** : ALPHA RECYCLAGE FRANCHE-COMTÉ, MOBILIANS
- **Pour le Collège « Collectivités territoriales »** : AMF, CNR
- **Pour le Collège « Associations »** : CCLV

En 2025, le CPP a été consulté sur le projet de programme d'autocontrôle élaboré conjointement par les trois éco-organismes agréés au sein du CCCP. Présenté par mail aux 7 membres le 28 mars 2025 pour questions et avis, ce projet a recueilli 4 votes favorables et a été accepté, sans qu'aucune question n'ait été soulevée. Cet avis a été formalisé le 22 avril 2025 par le Président Bruno Mazzacurati.

Organisme coordonnateur : un rôle central pour la filière

Pour répondre à leurs obligations réglementaires, les producteurs de pneumatiques peuvent soit adhérer à un éco-organisme agréé, soit mettre en place leur propre système individuel agréé. Trois structures ont été officiellement agréées comme éco-organismes pour la période 2024-2028 : Aliapur, FRP et Tyval. Afin de mutualiser certaines actions, ces trois entités ont fondé l'association CCCP (Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques), reconnue comme organisme coordonnateur par arrêté interministériel du 2 décembre 2024.

En 2025, le CCCP a été présidé par Aliapur, dont le nouveau directeur général Mathieu Chardin a succédé à son prédécesseur suite à sa désignation en juin 2025. Ce changement, notifié au greffe des associations de la préfecture du Rhône en octobre 2025, n'a eu aucune incidence sur le fonctionnement de l'organisme coordonnateur.

Un calendrier de travaux soutenu

Les membres du CCCP se sont réunis régulièrement en 2025, en visioconférence ou en présentiel : 9 janvier, 15 janvier, 5 février, 1^{er} avril, 28 octobre et 12 décembre.

Les campagnes d'information nationales

En 2025, deux campagnes nationales ont été organisées à l'attention des détenteurs de pneumatiques usagés. En mars, un e-mailing et un mailing papier ont été adressés à 32 546 détenteurs pour leur rappeler le

droit à la reprise gratuite de 8 pneus par foyer et par an sans obligation d'achat. Une seconde campagne a suivi l'entrée en vigueur, le 18 août 2025, de l'article R 541-163 du code de l'environnement, qui impose désormais aux professionnels d'informer leurs clients de manière visible, lisible et facilement accessible des conditions de reprise, avant que la vente ne soit conclue.

L'élaboration des contrats types

Le contrat type avec les collectivités territoriales, finalisé en janvier 2025, a été proposé à l'ensemble des collectivités concernées. Au 31 décembre 2025, 27 contrats avaient été signés avec FRP. Sur le volet ensilage, la situation reste tendue (Voir infra).

Les études pilotées

Le CCCP a coordonné la transmission au ministère, avant le 1^{er} janvier 2026, de trois études réglementaires : une étude sur les possibilités de mettre en place un critère de durabilité des pneumatiques, incluant des propositions de primes et pénalités ; une étude sur les possibilités de développer un traitement local des déchets de pneumatiques dans les DROM-COM ; et un bilan d'étape en lien avec l'ADEME sur les progrès réalisés en matière de recyclage en boucle fermée.

L'équilibrage des responsabilités

Le CCCP a procédé à l'équilibrage financier des obligations entre les trois éco-organismes pour 2025, couvrant les collectes en métropole, en outre-mer, en collectivités et les opérations d'ensilage. Sur le volet outre-mer, la répartition géographique retenue confie la Guyane à FRP, Saint-Pierre-et-Miquelon à Tyval, et les autres territoires à Aliapur. Le montant global de l'équilibrage au titre de 2025 s'est établi à 129 582 €, soit environ 1 % de l'ensemble des éco-contributions relatives aux mises en marché 2024.

ici
nous reprenons
gratuitement
vos vieux
pneus*



2025 : une performance au-delà des objectifs

Pour la deuxième année consécutive depuis sa création en tant qu'éco-organisme agréé, France Recyclage Pneumatiques dépasse les objectifs fixés par son cahier des charges. Avec 137 614 tonnes collectées en 2025 pour un gisement de 130 604 tonnes commandées, FRP affiche un ratio commandes/collectes de 105 %, confirmant la robustesse de son réseau et l'engagement de ses collecteurs partenaires.

Filières de valorisation

Les trois filières de valorisation affichent des résultats globalement très satisfaisants. Le recyclage matière dépasse largement l'objectif avec 49 % (objectif 40 %). Le taux de réutilisation et réemploi atteint 19,8 % (objectif 17 %), avec un point de vigilance sur le rechapage des véhicules légers, qui ne représente que 2 % alors que l'objectif est fixé à 4 %.

Recyclage

49 %
Objectif : 40 %

Réutilisation/Réemploi

19,8 %
Objectif : 17 %

dont rechapage VL 2 %

Valorisation énergétique

51 %
Objectif : 130 604 t

Ratio commandes/collectes : + 105 %



La filière recyclage inclut pour FRP :

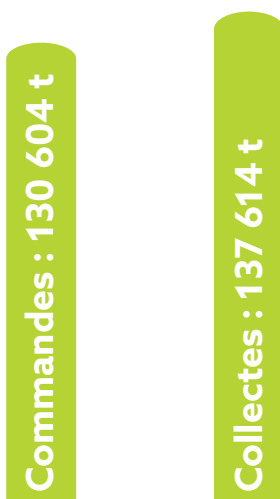
- la granulation des pneumatiques usagés (fabrication de roues en caoutchouc, granulation)
- la production de matériau pour les travaux publics (Draingom®)
- la valorisation énergétique principalement en cimenterie
- Valorisation matière issue de la cimenterie

Zoom sur la filière en Guyane

France Recyclage Pneumatiques assure depuis janvier 2024 la gestion de la filière REP pneumatiques en Guyane, seul territoire ultramarin confié à FRP. En s'appuyant sur l'ARDAG, FRP a structuré un dispositif de collecte sur le territoire guyanais. En 2025, FRP a collecté 1 321 tonnes en Guyane et expédié 170 containers en métropole pour traitement avec 44% de valorisation (31% recyclage, 1% rechapage, 12% réutilisation). Des demandes spécifiques ont été traitées comme l'enlèvement de février à avril 2025 pour les mines Auplata, le destockage de la Communauté de Communes de l'Est guyanais et la prise en compte des besoins des Centres d'Entretien et d'Interventions de Guyane.

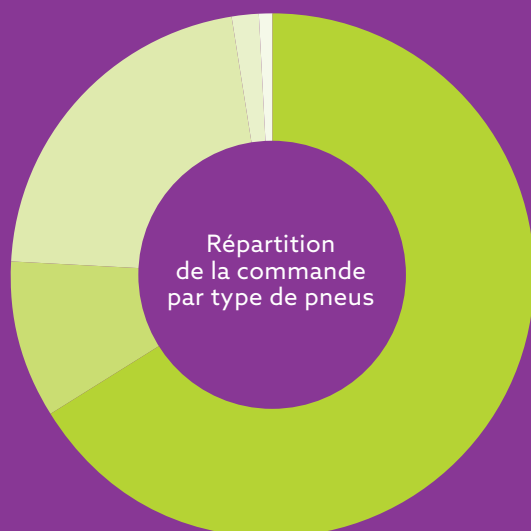


Commandes/Collectes 2025



105 %

des objectifs de collecte
ont été atteints en 2025
(hors pneus ensilage
et pneus DROM-COM)



- Véhicules légers
et deux roues motorisés
85 291 tonnes
- Poids lourds
12 116 tonnes
- Engins agricoles
29 262 tonnes
- Engins de génie civil
2 149 tonnes
- Pneus pleins souples
1 176 tonnes

Nombre de collectes :

+ 35 000

Ce chiffre totalise l'ensemble des collectes réalisées par les entreprises partenaires de France Recyclage pneumatiques sur l'ensemble du territoire métropolitain. 2 828 collectes ont été réalisées dans des délais supérieurs aux normes réglementaires.

Nombre d'adhérents :

+ 300

Ce chiffre totalise l'ensemble des clients de FRP : constructeurs d'engins de génie civils et agricoles, constructeurs auto, concessionnaires, ateliers de maintenance, importateurs, distributeurs, vente sur Internet.

Dossier : Le réemploi, quels usages ?

LE RÉEMPLOI DES PNEUMATIQUES : ENJEUX, LEVIERS ET PERSPECTIVES

Le réemploi des pneumatiques usagés constitue l'une des priorités du cahier des charges de la filière REP. En 2025, FRP a dépassé son objectif avec un taux de réutilisation et réemploi de 19,8 %, contre un objectif de 17 %.

UN ENJEU RÉGLEMENTAIRE EN ÉVOLUTION

Le cahier des charges de la filière fixe des objectifs progressifs de réutilisation : 17 % en 2024, 18 % en 2026, 19 % en 2028. FRP dépasse ces cibles avec 19,8 % en 2025. Sur le rechapage des véhicules légers en revanche, la réalisation (2 %) reste en deçà de l'objectif (4 %), dans un contexte de déclin structurel. Un contrat type a été finalisé, fin mars 2026, entre les pouvoirs publics et les éco-organismes pour faire évoluer le cahier des charges de la filière, notamment sur les objectifs de rechapage VL et les modalités d'un soutien financier.

LES TROIS GRANDES VOIES DU RÉEMPLOI

La réutilisation concerne les pneus présentant un faible niveau d'usure, revendables sur le marché de l'occasion après contrôle par des opérateurs de tri qualifiés. Cette filière souffre d'une érosion progressive liée à l'évolution des technologies des véhicules modernes.

Le rechapage consiste à remplacer la bande de roulement en conservant la carcasse. Économiquement pertinent pour les poids lourds et les engins agricoles, il est en net déclin pour les véhicules légers. La procédure de sauvegarde ouverte par Blackstar, principal rechapreur VL de la filière, illustre cette fragilité.

La réparation par vulcanisation, maîtrisée par des partenaires spécialisés de FRP comme Pneus Lelièvre, permet de corriger les blessures des pneus d'engins agricoles ou de génie civil et de rétablir leurs caractéristiques initiales.



Taux de réutilisation et réemploi

19,8 %
contre un **objectif de 17 %**



L'AMI CONJOINT : POINT D'ÉTAPE

En mars 2025, les trois éco-organismes agréés ont lancé conjointement un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des solutions techniques permettant d'améliorer les processus de tri et d'appairage des pneus VL. Le démarrage des travaux de recherche était prévu à compter de septembre 2025 mais l'appel est resté sans réponse et est donc à fin 2025, infructueux.

Pneus Lelièvre : quand l'innovation prolonge la vie des enveloppes

Partenaire historique de France Recyclage Pneumatiques, l'entreprise normande Pneus Lelièvre incarne depuis des décennies une vision concrète de l'économie circulaire appliquée au pneumatique. Elle a franchi un nouveau cap en 2025 avec la Bear-Cut, machine semi-automatique de recrusage développée par Bear-Machines - une première française permettant de traiter jusqu'à 8 000 pneus par an avec un seul opérateur là où trois se relayaient auparavant.

Les quatre vies du pneu : un modèle vertueux

Cette innovation s'inscrit dans le concept des « quatre vies » du pneu : usage initial, rainurage, rechapage, puis nouveau recrusage. Un cycle qui prolonge la durée de vie des enveloppes jusqu'à 25 %, économise un pneu neuf sur quatre et réduit les émissions de CO₂.

Un modèle qui préfigure l'avenir de la filière

L'expérience de Pneus Lelièvre démontre que l'innovation en faveur du réemploi peut naître dans un atelier régional. Saluée dans la presse spécialisée et notamment dans le Journal du Poids Lourd, cette initiative illustre l'ambition de FRP de développer toutes les voies possibles de réemploi en s'appuyant sur des partenaires qui innovent sur le terrain.



Le rechapage des véhicules légers : une filière sous tension qui interpelle

Le rechapage des pneumatiques usagés représente l'une des voies de valorisation les plus vertueuses de l'économie circulaire : en remplaçant la seule bande de roulement d'un pneu tout en conservant sa carcasse, il consomme jusqu'à 70 % d'énergie de moins que la fabrication d'un pneu neuf. Pourtant, cette filière traverse en 2025 une crise profonde, dont les causes sont multiples.

Un marché asphyxié par la concurrence asiatique

Le marché du rechapage des véhicules légers est structurellement fragilisé par la concurrence de pneus neufs importés à bas prix, peu ou pas taxés à l'entrée du marché européen. Le consommateur, souvent mal informé des bénéfices environnementaux du rechapage, tend à privilégier le prix à court terme. Résultat : le taux de rechapage VL n'atteint que 2 % en 2025, loin de l'objectif de 4 % fixé par le cahier des charges.

Black Star : le symbole d'une filière à bout

L'entreprise Black Star, unique rechapteur de pneus VL à l'échelle industrielle en France, installée à Béthune dans l'ancienne usine Bridgestone, incarne les fragilités du secteur. Reprise en 2021 par le groupe Mobivia et portée par la gamme Leonard, elle affiche en 2025 des pertes qui s'aggravent malgré un chiffre d'affaires en progression, illustrant un modèle économique qui ne parvient pas encore à atteindre son seuil de rentabilité. L'équation est connue : Black Star achète les carcasses de pneus usagés auprès des opérateurs de la filière REP, effectue un

second tri dont elle ne conserve qu'une partie et ensuite elle revend ses pneus rechapés dans un marché très concurrentiel.

Une demande d'évolution qui interpelle la filière

Face à cette situation, les acteurs du rechapage ont engagé en 2025 un travail actif auprès des pouvoirs publics et des éco-organismes, demandant un accès facilité aux carcasses, une réduction de leur coût d'achat et un soutien financier de la filière REP. Ces demandes ont trouvé une oreille attentive au ministère, qui a ouvert des discussions sur une possible modification du cahier des charges. FRP comprend les difficultés économiques réelles des rechapteurs français et soutient le principe d'une filière de rechapage nationale forte — elle est au cœur de nos objectifs réglementaires de réemploi. Mais il convient de rappeler que la carcasse collectée a une valeur économique réelle : elle est le fruit d'une chaîne de collecte, de transport et de tri financée par les éco-contributions. Toute évolution du modèle doit donc être pensée de manière équilibrée, en préservant la viabilité de l'ensemble de la filière REP, sans faire peser sur les metteurs en marché des charges supplémentaires disproportionnées.

Pneus pleins souples : première année de collecte

Intégrés à la filière REP depuis le 1^{er} janvier 2025 et confiés en partie à France Recyclage Pneumatiques, les pneus pleins souples ont fait l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle sur la base des travaux menés en 2024 au sein du CCCP en collaboration avec l'ADEME.

La première année d'intégration effective des pneus pleins souples (PPS) dans la filière de collecte et de valorisation des pneumatiques usagés a permis de valider les grandes orientations identifiées lors de l'étude préparatoire. Un nouveau gisement, un nouveau défi logistique, et de nouvelles voies de valorisation à développer.

AU CŒUR DE L'INDUSTRIE

Ces pneus et bandages équipent principalement des machines de manutention industrielle telles que chariots élévateurs, transpalettes, chariots télescopiques, nacelles élévatrices et balayeuses industrielles. Appréciés pour leur durabilité, leur résistance aux perforations et leur capacité à supporter de lourdes charges sans risque de crevaisson, ils opèrent dans un environnement 100 % business to business. Le marché se distingue par un nombre limité d'acteurs : cinq fabricants majeurs - dont Continental et CAMSO - et une dizaine de constructeurs d'engins utilisateurs, la plupart déjà adhérents d'éco-organismes en charge de la collecte, dont France Recyclage Pneumatiques.

738 TONNES COLLECTÉES EN 2025

Le gisement national de PPS représente un tonnage annuel estimé à environ 5 000 tonnes, pour un poids moyen de 17,4 kg par pneumatique, soit quelque 200 000 pneus par an. La quote-part confiée à France Recyclage Pneumatiques s'est établie à 738 tonnes collectées en 2025, confirmant les projections initiales de l'étude CCCP/ADEME qui tablait sur 700 tonnes pour FRP, pour cette première année. La collecte s'organise exclusivement via les circuits B to B existants, en lien avec les fabricants et les constructeurs d'engins.

DÉFIS DE VALORISATION

À la différence des pneumatiques classiques, les pneus pleins souples ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une réutilisation, n'étant plus aptes à garantir les performances requises et la sécurité des utilisateurs après démontage. Leur traitement par les méthodes traditionnelles de broyage est complexe et risqué, en raison de leur forte résistance à la fragmentation et des risques d'accident par rebond. Deux filières de valorisation ont été identifiées et testées en 2025. La première consiste à transformer les PPS en mulch - un paillis de caoutchouc - à l'aide de machines spécialisées. Ce mulch constitue la base de fabrication d'objets moulés divers. La seconde filière, déjà techniquement éprouvée, est la valorisation en aciérie : le carbone des pneus se substitue à l'antracite, très utilisé dans cette industrie, contribuant ainsi à la décarbonation du secteur sidérurgique.



OBJECTIF
POUR 2028
80 %
DE TAUX DE
RECYCLAGE

EN RÉSUMÉ :

- 738 tonnes collectées par FRP en 2025 (objectif initial : 700 tonnes)
- Gisement national : 5 000 tonnes / an (200 000 pneus)
- Valorisation principale : mulch (objets moulés)
- Valorisation complémentaire : valorisation en aciéries

L'appel d'offres : point d'étape

Transparence, mise en concurrence et contrôle renforcé : FRP adapte son fonctionnement aux nouvelles exigences réglementaires et poursuit la structuration de sa gouvernance au service de la filière.

UN APPEL D'OFFRES STRUCTURANT POUR LA FILIÈRE

L'une des exigences majeures introduites par le cahier des charges du 27 juin 2023 concerne la mise en concurrence des prestataires des éco-organismes agréés. Dès 2025, FRP était tenu de contractualiser ses partenariats - collecteurs, trieurs, valorisateurs - dans le cadre de procédures d'appels d'offres formalisées, inspirées des pratiques du secteur public.

TROIS LOTS, UN CABINET SPÉCIALISÉ, UNE PROCÉDURE RIGOREUSE

FRP a lancé un appel d'offres alloti en trois types de missions : la collecte des pneumatiques usagés (lot 1), le tri et regroupement (lot 2), et la transformation et valorisation (lot 3), sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'avis de publicité a été rendu public en novembre 2025. En raison du caractère très technique de ces marchés, FRP a confié l'élaboration des cahiers des charges et les phases d'analyse des offres à un cabinet juridique spécialisé.

UN CALENDRIER EN COURS

À la date de publication de ce rapport, la procédure d'appel d'offres suit son cours : les offres ont été déposées et sont en cours d'analyse. Les prestataires retenus à l'issue de cette procédure seront les partenaires opérationnels de FRP pour les prochaines années, dans un cadre contractuel renforcé garantissant transparence et mise en concurrence effective.

Cette démarche s'inscrit dans une trajectoire plus large de professionnalisation de la gouvernance de FRP, qui comprend également la mise en place d'un programme d'autocontrôle avec Bureau Veritas, dont le démarrage des audits est prévu en 2026.



Points de filière : ensilage, collectivités, rechapage

Pneus d'ensilage : une filière à l'arrêt

La collecte et le traitement des pneus d'ensilage constituent un enjeu environnemental majeur pour les territoires ruraux. Utilisés pour l'ensilage des bêtes, ces pneumatiques représentent plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an à l'échelle nationale, dont la gestion incombe aux éco-organismes agréés depuis la loi AGECE.

Le cadre réglementaire est pourtant clair : le décret d'application de mars 2023 prévoit que les metteurs en marché financent leur collecte et leur traitement via les éco-contributions. Ce principe, au cœur des agréments délivrés fin 2023, a fait l'objet d'un contentieux. À la suite d'un recours devant le Conseil d'État, un jugement rendu en mars 2025 a précisé les modalités applicables : si la collecte reste gratuite pour les agriculteurs, le traitement doit faire l'objet d'une juste rémunération fixée à 80 euros la tonne.

Cette décision, légitime au regard du droit et de l'équilibre économique de la filière, a entraîné un blocage de la part des organisations professionnelles agricoles. Depuis avril 2025, aucune nouvelle opération de collecte n'a pu être engagée. Sur les 31 700 tonnes demandées sur l'année, seules 12 500 tonnes ont été traitées, principalement dans le cadre d'opérations antérieures au jugement.

La juste rémunération du traitement n'est pas une sanction : elle est la condition de la pérennité d'une filière qui ne peut ni investir ni progresser sans équilibre économique. Nous appelons à une reprise du dialogue avec les organisations représentatives du secteur agricole, dans l'intérêt partagé d'un environnement rural préservé.

Les collectivités territoriales : des partenaires engagés

Depuis l'entrée en vigueur, en janvier 2025, du contrat type élaboré par les trois éco-organismes agréés avec les associations de collectivités - AMF, CNR et Amorce -, France Recyclage Pneumatiques a engagé des relations contractuelles structurées avec les territoires où il intervient. Au 31 décembre 2025, 27 conventions avaient été signées. Ce contrat prévoit des engagements concrets : prise en charge de l'ensemble des pneumatiques déposés en déchetterie, quel que soit leur état, mise à disposition gratuite de contenants à partir de 12 tonnes collectées par an, enlèvement des dépôts sauvages dépassant une tonne et versement d'un soutien financier de 10 euros par tonne pour accompagner les coûts de gestion des collectivités. Partenaires essentiels de la filière REP pneumatiques, les collectivités assurent un premier niveau de collecte de proximité, facilitent l'accès des particuliers au dispositif et contribuent directement à l'atteinte des objectifs nationaux.



Une communication au service de la filière

La mission de communication de France Recyclage Pneumatiques répond à une obligation réglementaire inscrite dans le cahier des charges : sensibiliser les détenteurs de pneus usagés à leurs droits et obligations, et faire connaître les solutions concrètes de collecte disponibles sur tout le territoire.

8 POUR ZÉRO : UN DROIT SIMPLE, À FAIRE CONNAÎTRE PARTOUT

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tout particulier peut déposer jusqu'à huit pneus usagés par an chez l'un des quelque 40 000 professionnels de l'automobile, sans obligation d'achat. À fin 2024, seule la moitié des distributeurs étaient au fait de ce dispositif. L'objectif est d'atteindre 100 % de notoriété à fin 2025. FRP met à disposition des supports adaptés : affichage en point de vente, fiches pratiques, modèles de communication digitale.



QUEFAIREDEMESVIEUXPNEUS.FR : LE RÉFLEXE DU GRAND PUBLIC

Le site quefairedemesvieuxpneus.fr référence plus de 41 000 points de collecte en France et permet à tout utilisateur de localiser facilement le point le plus proche de son domicile.



LA FUTURE NEWSLETTER MENSUELLE : UN LIEN RÉGULIER AVEC LE RÉSEAU

Dès le début de l'année 2026, France Recyclage Pneumatiques lancera une newsletter mensuelle baptisée « L'Actu du Mois » à destination de ses collecteurs partenaires. Portée par Pneumas, la mascotte de FRP, elle mêlera informations opérationnelles, actualités de la filière, classement mensuel de la réactivité des collecteurs et animations.

LE LOGO TRIMAN : UNE OBLIGATION DÉSORMAIS EN VIGUEUR

Depuis le 22 octobre 2024, la DGCCRF et la DGPR ont imposé l'apposition du logo Triman sur les factures émises par les distributeurs et détaillants de pneumatiques. Le délai de conformité s'achevait le 22 octobre 2025. FRP a accompagné ses adhérents dans cette transition.



FRP au salon Equip'Auto 2025 : aller à la rencontre des professionnels

Rendez-vous incontournable de la filière automobile et de l'après-vente, le salon Equip'Auto célébrait cette année ses 50 ans. Du 14 au 18 octobre 2025, à Paris Expo Porte de Versailles, cette édition anniversaire a réuni 91 500 professionnels internationaux et 1 400 exposants et marques. Une grande nouveauté : l'ouverture d'un Village « Pneu & Innovation » au cœur du salon, piloté par le Syndicat du Pneu.

FRP présent pour expliquer, sensibiliser, échanger

France Recyclage Pneumatiques était présent pour parler de la filière pneumatique, de la collecte jusqu'au traitement final. Ce type de participation s'inscrit dans la mission de sensibilisation de FRP auprès des professionnels de l'automobile : garagistes, pneumaticiens, distributeurs, gestionnaires de flottes - premiers maillons de la chaîne de collecte. L'occasion de rappeler leurs obligations réglementaires et de présenter les outils mis à leur disposition : formulaires de collecte, supports de communication, site quefairedemesvieuxpneus.fr.



« J'aime la Nature Propre » 2025 : FRP aux côtés des bénévoles



UN WEEK-END, 150 000 CITOYENS, DES TONNES DE DÉCHETS EN MOINS

Les 14, 15 et 16 mars 2025, plus de 150 000 citoyens - dont 44 000 enfants - se sont unis pour nettoyer la nature sur l'ensemble du territoire français. Au total, 17 000 m³ de déchets ont été collectés, soit l'équivalent de sept piscines olympiques, parmi lesquels 8 600 pneus. Lancée en 2021 par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financée par l'Office Français de la Biodiversité, l'opération mobilise, le temps d'un week-end, des bénévoles de tous horizons.

FRP : PLUS DE 20 SITES, PRÈS DE 60 TONNES PRISES EN CHARGE

France Recyclage Pneumatiques s'est mobilisé en intervenant sur plus d'une vingtaine de sites répartis sur 7 régions et 17 départements, permettant la collecte de près de 60 tonnes de pneus abandonnés, intégralement orientés vers les filières de valorisation énergétique du réseau FRP.

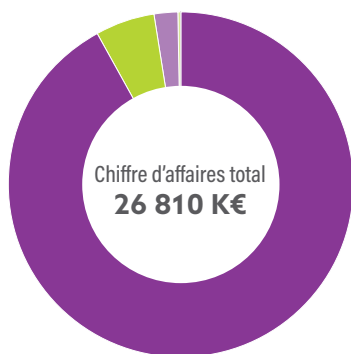
En 2025, FRP est intervenu à la demande des fédérations départementales de chasseurs sur 17 départements répartis dans 7 régions de France métropolitaine :

- **Auvergne-Rhône-Alpes** - Allier, Rhône
- **Bourgogne-Franche-Comté** - Yonne
- **Hauts-de-France** - Somme
- **Île-de-France** - Essonne, Val-d'Oise
- **Nouvelle-Aquitaine** - Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Vienne
- **Normandie** - Eure, Orne
- **Occitanie** - Gard, Hérault, Lot, Pyrénées-Orientales, Tarn

UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE

La participation de FRP s'inscrit dans la mission réglementaire des éco-organismes agréés, tenus d'intervenir sur les dépôts sauvages de pneumatiques. Rendez-vous est pris pour l'édition 2026.





Données financières

Synthèse des données financières de France Recyclage Pneumatiques en 2025

- Collecte, traitement, transport, valorisation : **24 653 K€**
- Frais de fonctionnement : **1 403 K€**
- Recherche et développement : **530 K€**
- Communication : **228 K€**

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR PILOTER LA COLLECTE DE DEMAIN

Après plus d'un an de développement, France Recyclage Pneumatiques lance une refonte complète de son système d'information opérationnel. Ce projet stratégique, piloté en interne, modernise en profondeur la gestion des collectes sur l'ensemble du réseau.

POURQUOI CE PROJET, ET POURQUOI MAINTENANT ?

L'ancien logiciel de FRP, en service depuis plus de 15 ans, ne répondait plus aux exigences d'une filière en pleine structuration réglementaire. Chaque collecteur travaillait avec ses propres outils, rendant difficile toute consolidation des données. « Nous sommes repartis d'une page blanche pour créer une plateforme unique, moderne et centralisée, couvrant tous les métiers : planification, collecte, expédition et gestion des stocks », explique Christophe Demory, qui a piloté le projet depuis son lancement fin 2024 jusqu'à sa mise en production.

+ DE 35 000 BONS DE COLLECTE PAPIER SUPPRIMÉS PAR AN

Au cœur du projet : la dématérialisation complète des bons de collecte. Jusqu'ici imprimés, remplis à la main puis traités manuellement, ils représentaient une lourde charge administrative et une source d'erreurs. Désormais accessibles depuis le téléphone des chauffeurs via une application web, ils permettent une saisie immédiate et une traçabilité en temps réel. Résultat : 30 000 bons papier supprimés chaque année, des délais de traitement réduits à néant et des données instantanément disponibles.

UN OUTIL PENSÉ POUR LES ÉQUIPES DE TERRAIN ET LE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

La plateforme intègre également la géolocalisation, la planification des tournées, la gestion des plannings et des contraintes logistiques. Les chauffeurs peuvent signaler les non-conformités directement depuis l'application, avec archivage automatique des photos. Du côté de FRP, l'ensemble des opérations, l'historique des sites et les indicateurs de performance des collecteurs sont désormais accessibles en quelques clics.

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF ET MAÎTRISÉ

Développé avec une SSII et suivi quotidiennement pendant plus d'un an, le logiciel a fait l'objet d'une phase de tests rigoureuse avant chaque mise à jour. Déployé depuis le 1^{er} janvier 2026 chez Alpha Recyclage Franche-Comté, il est rejoint en juin 2026 par SOREGOM. Le déploiement complet est prévu d'ici fin 2026.

ET DEMAIN, L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La prochaine étape prévoit l'intégration progressive de l'intelligence artificielle afin d'optimiser les tournées, réduire les distances parcourues, améliorer les taux de remplissage et anticiper les pics d'activité. Une évolution qui illustre l'ambition de FRP : moderniser ses processus pour mieux servir ses adhérents, mieux maîtriser ses flux et contribuer à une filière toujours plus performante et responsable.